



**Rapport annuel
2009**

Contenu

Rapport d'activité 2009	1
Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2009	4
Dicastère assurances	10
Rapport «sinistres» 2009	11
Statistique des sinistres	12
Dicastère «sécurité et prévention»	13
Comptes annuels 2009	14
Budget des dépenses pour 2010	18
Comité	19
Direction administrative	20
Organisation	22





Rapport d'activité 2009

2009 était une année de consolidation et d'adaptation aux exigences de la FINMA; ceci nous a donné l'occasion d'une première constatation: les petites sociétés indépendantes comme la nôtre sont soumises aux mêmes prescriptions que les grandes compagnies d'assurance.

Fonctionnement

Notre assurance fonctionne à satisfaction avec toutefois deux handicaps importants; tout d'abord, les frais représentent un pourcentage trop élevé par rapport aux primes encaissées (CHF 400'000.-). Ce phénomène est connu depuis l'apparition du second handicap, à savoir la diminution des membres dans les sociétés. En effet, les obligations fédérales influencent le total des tireurs: le nombre de personnes astreintes aux tirs a diminué de 50% en dix ans.

La seule solution pour résoudre ce problème et inverser la tendance semble être la recherche active de nouvelles associations membres et le développement de nouvelles couvertures contre versement de primes. Nous avons envisagé avec le comité plusieurs variantes, mais nous remarquons que dans le marché actuel, rien n'est facile. En effet, notre capacité et nos structures de milice axées spécifiquement sur le tir ne sont pas souples ni exportables à souhait. Les nouvelles associations fédérales sont trop souvent intéressées aux économies de primes et moins aux éventuelles tâches supplémentaires avec notre offre de collaboration. Nous ne perdons pas l'espoir, bien qu'actuellement les développements de coopération ne soient pas agendés.

Changement au sein du comité

Les différents spécialistes, sous la houlette du directeur M. Hans Rudolf Liechti, fonctionnent bien et les nouvelles répartitions des activités appartiennent désormais à la routine. Pour 2010, nous devons nous attendre à un changement au comité; notre représentant de la Romandie, M. Pierre-André Fardel, a souhaité être déchargé de sa fonction, un agenda trop chargé ne lui permettant plus d'assister aux séances; nous sommes donc à la recherche d'une personne au bénéfice d'une plus grande disponibilité. S'agissant de notre secrétariat, nous sommes dans l'obligation d'en modifier quelque peu le fonctionnement; les détails seront communiqués dans les Grisons lors de l'assemblée des délégués.

Une échéance importante

La collaboration avec la FST est bonne; avec la nouvelle Présidente, Mme Dora Andrès et son comité réorganisé, nos échanges sont constructifs et réguliers. Pour le futur, dans le domaine du tir et de l'assurance, l'entretien de ces échanges et le maintien d'une bonne entente sont incontournables pour garantir le succès et l'inscrire dans la durée. En vue de la votation pour la conservation des armes, il est indispensable que toutes les forces vives militant en faveur de la liberté dans notre pays s'engagent pour une participation massive au vote prévu pour le printemps 2011. En partant du principe que nous pouvons gagner cette votation, l'assemblée de l'année prochaine pourra être marquée d'une pierre blanche. Dans ce but, je vous engage à faire le maximum pour que vous-même, vos amis et connaissances exercent leur droit de vote en glissant un NON franc et massif dans les urnes.

Révision des CGA et nouvelle image

En 2010, nous désirons revoir les CGA et les soumettre à l'assemblée des délégués. Nous effectuerons plusieurs corrections en faveur des sociétés de tir. Parmi les modifications, la plus importante sera sans aucun doute l'élargissement de notre couverture à toutes les activités des sociétés. L'adaptation des conditions générales d'assurance et l'augmentation des limites de couverture ont conduit le comité de l'USS à une légère adaptation du montant des primes au coût de la vie.

En conclusion

Persuadé du bien-fondé de nos travaux, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance et optimisme. Les tireuses et les tireurs de notre pays conserveront ainsi l'assurance la moins chère du marché, proposée par la compagnie qui apporte toujours un regard favorable et un soutien financier en faveur du sport que nous aimons.

Nos félicitations et nos remerciements vont tout particulièrement à notre directeur Hans Rudolf Liechti pour le travail accompli. Sous sa direction, l'USS a subi une mutation complète; son action a permis la mise en conformité avec les cahiers des charges et les nouveaux règlements découlant de l'introduction de la nouvelle loi sur la surveillance des compagnies d'assurances au 1er janvier 2006.

Je remercie enfin tous les membres du comité de direction, tous les membres du comité ainsi que toutes les personnes actives dans le tir pour leur collaboration et leur précieux soutien.

Jean-Paul Grünenwald
Président



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2009 de l'USS Assurances

Date Vendredi, 24 avril 2009
Lieu Linth Arena, Näfels
Heures 17:05 – 18:35 Heures

Ordre du jour

1. Ouverture et constitution de l'assemblée, nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 18 avril 2008 à Berne
3. Approbation du rapport annuel 2008
4. Approbation des comptes 2008
 - a) Rapport de l'organe de révision
 - b) Approbation des comptes et proposition sur l'attribution de l'excédent de recettes 2008
5. Décharge au comité
6. Election de l'organe de révision externe pour une année
7. Fixation d'un crédit pour indemnités volontaires en cas de refus de couverture par la responsabilité civile (art 9, chiffre 9 al d des statuts)
8. Approbation du budget des frais d'administration 2009 (art. 9 chiffre 9 al e des statuts)
9. Honorariat
10. Divers

1. Salutations, Constitution, Election des scrutateurs

M. Melchior Laager, président de la société glaronaise des tireurs salue les délégués présents. L'Assemblée de ce jour marque le début de l'année de festivités de son association.

Le président de l'USS, Jean-Paul Grünenwald, salue à son tour toutes les personnes qui se sont déplacées pour cette 122ème assemblée des délégués. Il se rappelle avec plaisir sa première visite dans le canton de Glaris. C'était en 1994 lors de la sortie du comité de l'USS avec les épouses. Cette sortie se déroulait traditionnellement au Jeûne Fédéral et durait deux jours et demi. Aujourd'hui cette sortie se déroule sur une seule journée, finances obligent.

Les délibérations seront enregistrées; la traduction simultanée est à disposition.

Un grand merci est adressé aux Autorités et aux responsables locaux du tir pour l'invitation que l'USS a acceptée avec plaisir. Un merci tout spécial est adressé à Gabriel Kundert qui est à la tête du comité d'organisation.

M. Bruno Gallati, président de la commune de Näfels, adresse ses souhaits de bienvenue au nom de l'Autorité et de la population. Il remercie le comité de l'USS ainsi que le CO pour le travail effectué. Le mode de vie de Näfels est marqué par sa préparation et son esprit de défense, l'activité de tir et le tir sportif en sont des éléments non négligeables. Il présente Näfels par son histoire mais également par le présent. Le président de commune est remercié et un souvenir lui est remis.

L'assemblée est invitée à observer une minute de silence en mémoire de nos camarades tireuses et tireurs décédés l'année dernière. Sont cités au nom de tous :

- Willy Pulver, ancien caissier de l'USS, Membre d'honneur;
- Max Hürlimann, ancien archiviste de l'USS, Membre d'honneur.

L'orchestre de cuivre «Amis de la montagne» de Näfels est remercié pour ses productions.

Les noms des personnes invitées sont projetés par beamer. Sont saluées spécialement:

- Bruno Gallati, Président de commune, Näfels
- Marc Howald, Egon Müller, représentants des assurances
- Lt-col Hansjörg Langenegger, Expert fédéral de tir, Heinz Frutiger, Hugo Graber, représentants du SAHS, Walter Meer, activités de tir OSM, Berne
- Les Officiers fédéraux de tir
- Les membres du comité de la FST avec son vice-président Daniel Siegenthaler
- Andreas Burkhalter; président de la Fédération Suisse de tir à l'arbalète, Heinz Bolliger, président de la Fédération Suisse des Matcheurs, Beat Schmitt, président Suisse de la Fédération de Tir Dynamique, Bernhard Lampert, président de la Fédération Suisse des Tireurs Vétérans.

– Arnold Nef, Erika Nüssli, Brigitta Colombo, Werner Hirt, représentants de la presse

Plusieurs personnalités se sont excusées. La liste est annexée au procès-verbal. Notons, en particulier, celle de Mme Rita Fuhrer, présidente de la FST.

Le président félicite toutes les personnes qui ont pris de nouvelles charges et qui sont disponibles pour notre activité de tir. Il leur souhaite beaucoup de plaisir et de succès au sein de la grande famille des tireurs.

Le président, Jean-Paul Grünenwald, constate que cette assemblée des délégués de l'USS Assurances a été convoquée conformément aux statuts.

L'assemblée se déclare d'accord avec l'ordre du jour proposé.

Le président pose la question de savoir ce qui s'est passé durant l'année écoulée, hormis que nous sommes toujours la cible de ceux qui aimeraient voir disparaître notre sport favori. Les faits suivants en sont la preuve:

- Retrait de la munition de poche;
- Remise volontaire des armes aux arsenaux;
- Diminution des sociétés de tir;
- Frais pour l'assainissement des installations;
- Nouvelles prescriptions pour la détention d'armes;
- Lancement d'une initiative populaire visant à retirer l'arme personnelle aux membres de l'armée,
- Aux chambres fédérales, premiers votes pour la création d'un registre des détenteurs d'armes.

Il existe un seul et unique moyen de lutter contre toutes ces mesures: se serrer les coudes et s'engager afin que chaque tireuse et tireur puisse pratiquer son sport en faisant abstraction de l'égoïsme et des chicanes mises en place. Malgré toutes les mesures qui seront prises, nous ne pourrons jamais éviter que des abus et des drames aient lieu par des individus isolés et qui ont perdu les valeurs essentielles. Nous devons tout mettre en œuvre afin que, dans nos propres rangs plus aucune vie ne soit mise en danger avec nos armes.

Durant l'année 2009, votre comité s'est engagé, afin que le niveau du montant des primes reste égal. Il faut toutefois constater qu'à cause des contraintes toujours plus nombreuses en matière administrative, le nombre de sociétés de tir est en diminution. Ceci nous amènera à un certain moment à être obligés de rediscuter du montant des primes.

La situation financière actuelle nous donne des soucis. Chaque jour nous apporte de mauvaises nouvelles et elles contribuent à la crise financière. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera plus demain.

Le comité ainsi que tous les responsables de l'USS Assurances travaillent afin d'obtenir la confiance de tous les coopérateurs. Ils sont les garants de la survie de l'USS et de son succès. Nous ne pouvons que remercier les membres du comité exécutif et citer leur noms:

- Ueli Blaser, responsable pour la sécurité et la prévention;
- Germain Beucler, traducteur;
- Marcel Lattion, responsable des sinistres;
- Rolf Schmutz, remplaçant de Hans-Rudolf Liechti et responsable de l'encaissement des primes;
- Hansueli Wälte, responsable pour les assurances spéciales.

Constitution

Présidence: Jean-Paul Grünenwald
 Procès-verbal: Martin Schwaller
 Contrôle: Siegfried Meier
 Traduction: simultanée

Scrutateurs

L'assemblée se déclare d'accord de nommer comme scrutateurs:

Andermann Walter
 Barmettler Hanspeter
 Indergand Tanja
 Jäggi Bruno
 Christinat Jean-Philippe
 Frey Richard
 Hagmann Erich
 Gäumann Heinz

Présences

Comité	6
Délégués	194
Total des ayants droit de vote	200
Majorité absolue	101
Invités	60
Commission de révision	1
Total des présences	261

Si un vote à bulletin secret devait avoir lieu, c'est Siegfried Meier, vice-président de comité de l'USS, qui dirigera le bureau de vote. En sont membre, les scrutateurs plus Rolf Schmutz, membre de l'USS et du comité directeur.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués ordinaire du 18.04.2008 à Berne

Le procès-verbal, rédigé par Martin Schwaller, lors de l'assemblée des délégués de 2008 se trouve, en langue allemande et française, dans les pages 4 à 9 du rapport annuel.

Décision: l'assemblée des délégués accepte sans discussion et à l'unanimité le procès-verbal 2008.

3. Approbation du rapport annuel 2008

Le rapport annuel 2008 du président vous est parvenu en même temps que l'invitation à participer à cette assemblée. Il est complet et vous renseigne sur les activités de l'année écoulée.

Décision: L'assemblée des délégués accepte le rapport annuel 2008 sans discussion, avec une voix contre.

4. Approbation des comptes annuels 2008

Hans Rudolf Liechti, directeur du comité exécutif donne toutes les explications concernant les comptes 2008. Il est remercié pour l'excellent travail qu'il a fait jusqu'ici. Le comité adresse ses remerciements à son remplaçant, à ses collaborateurs du comité exécutif pour leur manière de mener les choses à bien et pour l'établissement et l'envoi du rapport annuel.

Généralités

L'année 2008 aura été placée sous le signe des restructurations pour l'USS. Lors de l'assemblée des délégués de 2008, elles ont été présentées et un nouveau comité a été élu. Le comité exécutif, nommé par le comité de l'USS, a été confronté dès le début à de nombreuses tâches et problèmes.

Tout ce qui avait fait ses preuves depuis des décennies a dû être modifié, tout devait être revu et adapté à la nouvelle situation, principalement tout ce qui devait correspondre aux exigences de la «FINMA» (Autorité de surveillance du marché des finances de la Confédération). Ceci a demandé un investissement en temps très important. Le responsable du dicastère a su trouver la juste mesure pour effectuer son travail. A relever que la tâche était particulièrement compliquée. La direction de l'USS étant organisée selon le système de milice, la communication devenait très importante, d'autant plus que les lieux de travail des membres ne sont pas au même endroit. Les cas spéciaux de sinistres étaient traités lors des séances régulières du comité exécutif, et les divers travaux effectués.

But spécial pour l'année 2009, la mise en place d'une nouvelle plateforme d'information à disposition des assurés. L'USS Assurances doit être mieux connue des tireurs. Nombreuses sont les sociétés qui ne connaissent pas les prestations offertes par leur assurance. Dans une première phase, le site internet sera revu. Celui-ci devrait offrir des informations pour toutes les régions linguistiques. L'USS veut être actuelle, ce qui demandera un renfort en personnels.

Surveillance des assurances

La «FINMA» est l'autorité de surveillance légale de l'USS. Cette nouvelle organisation est issue de la fusion de l'autorité de surveillance des banques et des assurances.

Malheureusement, cet état de fait n'a pas arrangé les affaires des petites assurances à disposition du sport. Au contraire, la situation de crise financière a eu pour effet un renforcement de sa mission. Par exemple: nous devons fournir, tous les mois, l'état de nos finances, bien que notre couverture soit à plus de 600%. De plus, l'USS est obligée de publier ses chiffres dans une base de

donnée où la «FINMA» peut en prendre connaissance à chaque instant. Quelques parlementaires sont intervenus afin de trouver une solution plus favorable pour les assurances sportives. L'USS vous renseignera.

Comptes annuels 2008

Les comptes annuels se trouvent en pages 14 à 16 du rapport annuel. Des explications se trouvent également dans les annexes qui ont été remises. Les explications suivantes sont données:

- Pour l'exercice 2008, les données des sociétés ont été calquées sur celles de l'administration des sections de la FST. Avec la création d'une deuxième base de données, quelques erreurs se sont infiltrées. Des sections qui avaient échappé au «filet» l'année dernière ont été récupérées et elles ont reçu une facture cette année. Durant les années passées, seules les primes encaissées étaient portées en compte. Actuellement, le montant des primes facturées est également comptabilisé. Malheureusement des mauvais payeurs sont également connus au sein de nos sociétés. Après une phase transitoire de deux ans, nous devons traiter ces derniers selon les conditions de base des assurances: à savoir qu'elles ne seront plus couvertes par l'assurance. Elles seront annoncées à leurs associations régionales ou cantonales.
- Tableau de l'attribution des primes pour l'assurance de base:

Primes de base CHF	60.00	75.00
Timbre fédéral 5.5% sur 60%	- 1.98	- 2.47
Réassurance 19.7%	- 11.82	- 14.77
Reste à l'USS 77%	46.20	57.76

Primes de base CHF	115.00	220.00
Timbre fédéral 5.5% sur 60%	- 3.80	- 7.26
Réassurance 19.7%	- 22.65	- 43.34
Reste à l'USS 77%	88.55	169.40

Cours de la bourse/dépôt de titres

La crise financière a naturellement eu des répercussions sur nos titres. Nous nous en sortons bien car, depuis de nombreuses années nous travaillons selon le dicton:

«Economise à temps, tu en auras au besoin»

Durant les 20 dernières années, nous avons fait des réserves sur les titres que nous possédons afin de parer aux éventuelles fluctuations du marché. Cette pratique préventive nous a permis de faire face et de ne pas devoir vendre dans l'urgence. La perte sur les actions suisses se monte à environ 20%, soit à une perte sèche de CHF 1,6 millions. Par contre, la perte de nos avoirs chez Lehman Brothers a été couverte à 100% par la Banque cantonale Bernoise. Combien de temps va encore durer cette crise financière: personne ne peut le dire. L'espoir existe, qu'en lieu et place de penser: «Shareholder value» (valeur actionariale), la mission des entreprises revienne au premier plan. De plus, il faudrait supprimer tous les analystes financiers qui ont été à la base de la crise financière que nous connaissons actuellement.

Immeuble

Nous avons effectué, en accord avec l'administration des impôts un amortissement de CHF 120'000.00. Divers travaux d'assainissement ont été effectués dont les montants ont été déduits des comptes d'exploitation.

Les commentaires suivants doivent être apportés aux comptes et au bilan:

Charges

Les charges d'exploitation augmentent de CHF 10'000.00 à CHF 156'000.00:

- Dommages choses pour 2008 de CHF 35'000.00 (année précédente CHF 41'000.00) Heureusement, aucun sinistre grave n'est à déplorer.
- La prévention des accidents fait partie des tâches de l'USS. Le montant des subventions pour les récupérateurs de douilles et les appareils de protection de l'ouïe se monte à CHF 7'000.00.
- Le crédit libre n'a pas beaucoup été utilisé en 2008.
- Pour les indemnités de fonction, salaires et révision des comptes et comme annoncé l'année dernière, une augmentation du montant était prévisible. Avec la nouvelle présentation et disposition des comptes, il est difficile de s'en rendre compte. La comparaison des chiffres 2009/2008 sera plus parlante.

- Les charges pour l'assemblée des délégués de Berne sont inférieures d'env. CHF 15'000.00 à l'année précédente. A Berne il n'y avait pratiquement aucun frais d'infrastructure. De plus, les installations techniques sont existantes.

Bilan

- Aucun risque n'est compris dans le bilan.
- Les installations (mobilier/PC) sont amorties à CHF 1.00
- Le capital propre, après répartition des bénéfices (sans réserve), se monte, au 31.12.2008, à CHF 5'566'000.00.

Gains annuels et répartition de ceux-ci

L'assemblée des délégués de ce jour dispose, pour la répartition, du gain annuel de CHF 140'976.62. Proposition de répartir la somme comme suit:

Réserve statutaire	CHF 120'000.00
Réserve technique	CHF 20'000.00
A reporter sur nouveau compte	CHF 976.62

Révision, actuariat

Pour la première fois les comptes ont été vérifiés par l'entreprise BDO Visura. Le rapport de révision se trouve en page 17 du rapport annuel.

Un rapport sur l'état des comptes sera fourni par notre actuaire Mme Dr. Ort à la «FINMA». Ici aussi, aucun manquement n'est à relever.

a) Rapport de l'organe de contrôle

M. Jakob Burkhard, de l'organe de contrôle BDO Visura, s'exprime. Il renvoie aux comptes de la page 17 du rapport annuel 2008. Son organe a effectué son travail de contrôle. Il constate que les informations transmises par Hans Rudolf Liechti sont exactes et précises. Aucune question n'étant posée, l'organe de contrôle propose que les comptes ainsi que les gains soient acceptés.

b) Acceptation des comptes annuels et répartition des gains 2008

Décision: L'assemblée décide de soutenir ces propositions à l'unanimité.

5. Décharge au comité

Décision: Le comité est déchargé à l'unanimité. Le président Jean-Paul Grünenwald remercie pour la confiance témoignée.

6. Election d'un organe de contrôle pour la durée d'une année

Décision: L'entreprise BDO Visura, Berne, est élue à l'unanimité.

7. Fixation d'un crédit libre en faveur de sinistres non couverts par l'assurance responsabilité civile selon l'art. 9 chiff 9, lettre D des statuts

Il incombe à l'assemblée de fixer le montant du crédit libre à disposition du comité. Ce montant est avant tout destiné à soutenir des cas d'importance et non couverts. Au début 2006, un tragique accident de tir est survenu dans le canton du Jura. Grâce au crédit libre, qui avait été augmenté de CHF 10'000.00 à CHF 30'000.00, il a été possible, début 2009, d'accorder la somme de CHF 20'000.00 pour ce cas.

Décision: la proposition de fixer le montant libre de CHF 30'000.00 est accepté à l'unanimité.

**8. Décision au sujet du budget de l'administration 2009
(art. 9 chiff. 9 lettre E des statuts)**

Décision: La proposition concernant le budget de l'administration est acceptée à l'unanimité.

9. Honorariat

Nous prenons congé de deux Officiers fédéraux de tirs: lt-col Walter Hubatka arr 18, en fonction depuis 2002, et major Rudolf Lanz, arr 8 depuis 1999. Est absent le major Rudolf Meier, arr 19 depuis 1995.

10. Divers

Un règlement pour l'engagement des OFT après leur départ est en préparation et sera présenté en automne 2009.

La parole n'est plus demandée.

La prochaine assemblée des délégués se déroulera le 23 avril 2010 à Landquart.

Näfels, le 24 avril 2009

USS Assurances

Martin Schwaller
Secrétaire



Dicastère assurances

Lors de l'exercice écoulé, nous avons enregistré un grand nombre de manifestations et de fêtes de tir. Malheureusement, nous devons constater que les comités des sociétés et les organisateurs ne connaissent pas les conditions d'assurance et ne respectent pas les règles élémentaires.

Les «prescriptions générales» de l'USS Assurances ainsi que les «règles du tir sportif» ou les prescriptions d'exécution renseignent les Associations régionales dans le détail.

Pour les manifestations décrites aux articles 7; 31.1 et 31.9, les conditions générales de l'USS précisent qu'il est obligatoire de conclure une assurance spéciale. En cas de doute, le spécialiste de l'USS vous renseigne volontiers sur simple demande. L'USS met également à votre disposition un service de conseils pour l'organisation de tirs régionaux, de districts ou cantonaux.

Il est judicieux de consulter les prestations offertes et ainsi d'économiser sur d'éventuels frais.

Passablement de travail a été effectué avec le chef du dicastère sécurité et prévention en matière d'assurance lors de l'ouverture de nouvelles installations de tir et principalement de celles construites Indoor. Cette tâche a été facilitée par la visite des installations et des discussions qui eurent lieu sur place.

De plus les tâches suivantes ont été remplies:

- Sensibilisation lors de cours pour moniteurs de tir.
- Soutien au dicastère «sinistres» afin de traiter les cas.

Aperçu des manifestations assurées en 2009:

Art. 31.1	Fêtes de tir	57 manifestations
Art. 31.11	Tirs de nuit	27 manifestations
Art. 31.2	Tirs avec des non membres	56 manifestations
Art. 31.3	Tirs d'entreprises	24 manifestations
Art. 31.4	Tirs militaires volontaires	10 manifestations
Art. 31.5	Tirs avec des adolescents	29 manifestations
Art. 31.6	Tirs à 10 m	41 manifestations
Art. 31.8	Constructions	1 police
Art. 31.9	Cas spéciaux	11 polices

Nous tenons à remercier tous les fonctionnaires des sociétés et les membres des CO pour l'excellente collaboration et spécialement à ceux qui nous ont adressé, dans les délais, les documents adéquats.

Hansueli Wälte
Dicastère assurances



Assurances pour les tireurs

Rapport «sinistres» 2009

Lors de l'exercice 2009, nous avons traité 28 sinistres. 5 cas concernaient des personnes, 6 la responsabilité civile et 27 les dégâts matériels. A noter spécialement le cas d'un câble de télévision qui a été arraché lors de travaux de terrassement et celui de la chute d'un cycliste surpris par une chaîne tendue en travers d'un chemin et qui n'avait pas été signalée correctement.

Nous devons vous rendre attentifs sur le fait que les objets que vous pourriez louer ou qui vous sont prêtés ne sont pas assurés. Dans ce cadre, justement, des sinistres nous ont été annoncés, principalement concernant des «tentes-party» qui ont été endommagées par le vent, des rafales ou des pluies torrentielles. Ces cas ne sont pas couverts par l'assurance ordinaire, mais peuvent l'être par une assurance spéciale.

Un sinistre n'est jamais une affaire réjouissante, raison pour laquelle il faut l'annoncer sans retard à l'USS. Nous vous aiderons et vous soutiendrons dans les démarches à effectuer et, ainsi nous serons en possession à temps des informations qui nous permettront également de vous indemniser dans les meilleurs délais.

Nous tenons à informer nos assurés sur nos prestations professionnelles et vous invitons à vous adresser, pour toutes questions, à notre responsable des sinistres.

Marcel Lattion
Le responsable «sinistres»



Statistique des sinistres

	2005	2006	2007	2008	2009
Sinistres enregistrés	32	27	32	37	28
Sinistres liquidés jusqu'à la fin de l'année	23	18	23	25	12
Répartition par fédération					
FST	30	22	27	25	16
ASTA	2	5	4	12	11
Autres	–	–	1	–	1
Nature des dommages					
Accidents	8	9	8	10	5
Dommages matériels	1	1	–	–	–
Accidents de la route	17	11	17	20	17
Responsabilité civile	6	6	7	7	6
Troubles de l'audition	2	4	–	1	–
Répartition par genre de manifestation					
Groupe A					
Tirs obligatoires	–	–	–	2	1
Tir en campagne	1	2	–	4	2
Cours de jeunes tireurs	2	1	1	1	1
Autres cours	1	1	–	1	–
Tirs de sociétés	4	3	8	8	5
Fêtes de tir	4	4	4	6	6
En outre					
Activités de tir en général	12	8	12	12	11
Tirs d'entreprises	–	1	–	–	–
Tirs à air comprimé	3	–	–	–	–
Travaux de préparation / construction	3	7	–	3	2
Les sinistres concernent					
des participants	10	10	14	18	15
des jeunes tireurs	2	2	–	1	–
des secrétaires	1	1	–	–	–
d'autres responsables	11	8	5	1	1
des tiers	5	6	4	7	3
des sociétés	–	–	9	10	9
Paiements par le crédit libre	4	3	4	5	4
Refusés (cas non assurés)	–	–	–	5	7

Dicastère «sécurité et prévention»

Lors de sa séance des 23/24 avril 2009, le comité de l'USS a réglé la question de la succession des officiers fédéraux de tir en créant la fonction de personne chargée de mission pour l'USS Assurance.

Il est ainsi clairement défini quelles sont les tâches de conseillers de ces officiers lors de l'homologation des installations de tir (10 m, 30 m, 50 m PC, Indoor, chasse, Dynamic Shooting). De plus, ils assisteront, durant une année, l'officier fédéral de tir nouvellement nommé, le familiarisant ainsi avec son travail et les relations avec l'USS. La responsabilité incombe toutefois au nouvel élu. Pour ce qui est des installations spéciales, le comité a laissé la porte ouverte afin de régler au mieux, et au cas par cas, la nomination de personnes compétentes.

Le responsable du dicastère a également eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec les responsables de l'assurance militaire et d'apporter son point de vue concernant la sécurité et la prévention.

La liste des installations de tir a également été mise à jour durant cette année. M. Renato Steffen, AP Schweiz Informatik SA à Root a, sur demande de l'USS, mis à jour un nouveau masque informa-

tique. Cette opération a été rendue possible grâce à la précieuse collaboration du Lt-col Hansjörg Langenegger, expert fédéral des installations de tir et de M. Walter Meer.

Durant cette année, le responsable du dicastère a également pris une part active à la Conférence des officiers fédéraux de tir, à l'instruction des nouveaux OFT, à la Conférence d'automne ainsi qu'aux cours pour moniteurs de tir, permettant ainsi à chaque fois de sensibiliser les participants sur l'USS et ses actions de sécurité et de prévention.

Actuellement, les travaux vont bon train pour deux nouvelles actions, à savoir le soutien financier lors de l'acquisition d'appareils de protection de l'ouïe ainsi que de celle des récupérateurs de douilles pour le Fass 90. Les entreprises Thomi SA à Lotzwil et Kuert Druck à Langenthal sont associées à ces actions.

L'affiche «en cas d'accident» a été également revue, et est actuellement en impression, ceci sur demande du SAHS.

Ueli Blaser
Secteur Sécurité et Prévention



Comptes annuels 2009

Comptes d'exploitation 1.1. – 31.12.	appendice	2009	2008
Primes annuelles		279'389.25	292'931.00
Assurances spéciales		84'452.20	73'315.50
Total encaissement des primes	1	363'841.45	366'246.50
Prestations d'assurance		46'236.85	35'145.75
Primes d'assurance		58'919.70	70'278.10
Prévention des accidents		10'282.20	7'835.60
Expertises, homologations, cours		29'831.90	21'980.30
Modification de la mise en réserve pour sinistres		0.00	0.00
Total des charges d'exploitation		145'270.65	135'239.75
Résultat d'exploitation 1		218'570.80	231'006.75
Bénéfice sur titres	2	181'820.43	322'067.82
Bénéfice sur bien immobilier	3	87'658.30	- 113'156.10
Résultat d'exploitation 2		488'049.53	439'918.47
Encaissement des primes		20'050.75	25'230.75
Indemnités de fonction, salaires		68'116.85	61'242.40
Dépenses séances		50'667.30	59'274.80
Révision, conseils, FINMA		36'942.95	0.00
Assemblée des délégués		38'561.35	34'495.55
Imprimés et frais bureau		34'993.80	45'216.00
Réclame et sponsoring		6'303.90	12'767.35
Impôts et dépenses		64'591.20	65'800.20
Mis en réserve pour le jubilé		40'000.00	0.00
Total dépenses administration		360'228.10	304'027.05
Bénéfice		127'821.43	135'891.42

Bilan	appendice	31.12.2009	31.12.2008
CCP		45'031.04	38'959.49
Banque		423'178.76	333'635.58
Impôt anticipé		4'048.20	9'535.22
Autres créances		49'816.50	44'877.78
Limitation des actifs du bilan		0.00	0.00
Total fortune circulante		522'074.50	427'008.07
Mobilier		1.00	1.00
Immeuble	4	2'000'000.00	2'000'000.00
Titres	5	3'784'000.00	3'677'727.75
Total fortune immobilisée		5'784'001.00	5'677'728.75
Total des actifs		6'306'075.50	6'104'736.82

Comptes annuels 2009

Créditeurs	44'777.45	31'530.20
Délimitation des passifs	82'500.00	62'230.00
Réserve pour sinistres	295'000.00	295'000.00
Réserve Jubilé 2013	40'000.00	0.00
Hypothèque	150'000.00	150'000.00
Total capital de tiers	612'277.45	538'760.20
Capital propre	3'000'000.00	3'000'000.00
Réserve statutaire	2'180'000.00	2'060'000.00
Réserve technique	385'000.00	365'000.00
Bénéfice reporté	976.62	5'085.20
Bénéfice	127'821.43	135'891.42
Total capital propre	5'693'798.05	5'565'976.62
Total des passifs	6'306'075.50	6'104'736.82

Appendice

Principe de bas des répartitions

Les comptes annuels de l'USS Assurances correspondent et respectent les prescriptions légales du Code des obligations (CO).

1. Répartition de l'encaissement des primes d'après les accidents, dommages matériels et responsabilité civile valable dès 2009	2009	2008
Accidents	145'536.58	140'586.95
Dommages matériels	36'384.15	35'146.70
Responsabilité civile	181'920.73	175'733.70
Total recettes de primes	363'841.45	351'467.35
2. Résultat des titres	2009	2008
Le résultat des titres se présente de la manière suivante:		
Rendement des titres/Intérêts/Bénéfice s/capital/différence des cours	195'206.43	414'909.76
Frais de gestion et commissions	- 13'386.00	- 60'556.44
Total résultat des titres	181'820.43	354'353.32
3. Résultat immobilier	2009	2008
Les positions suivantes sont incluses dans le rendement immobilier:		
Locations	141'588.00	135'293.00
Frais sur immeuble	- 49'992.20	- 52'949.70
Amortissement	0.00	- 32'286.40
Frais hypothécaires	- 3'937.50	- 5'616.30
Total résultat immobilier	87'658.30	44'440.60

Comptes annuels 2009

4. Bien foncier	31.12.09	31.12.08
Indications complémentaires concernant le bien foncier Freiburgstrasse 74b à Berne		
Valeur comptable	2'000'000.00	2'120'146.00
Valeur officielle	1'478'520.00	1'380'000.00
Valeur d'assurance	2'065'000.00	1'970'000.00
5. Titres	31.12.09	31.12.08
Le montant des titres passera au bilan à la valeur d'achat moins les corrections sur titres. La valeur cadastrale, au jour du bilan, est composée comme suit:		
Obligations	1'412'542.06	1'421'449.10
Actions	1'105'893.09	991'842.06
Fonds	909'564.85	918'370.09
Dépôt de la fortune liée	356'000.00	346'066.50
Total titres	3'784'000.00	3'677'727.75
Durant l'année écoulée la bourse s'est stabilisée raison pour laquelle nous avons enregistré une augmentation dans les réserves. Le montant pour 2009 s'élève à env. 11%.		
6. Actifs nantis en garantie des propres engagements	31.12.09	31.12.2008
Droit de gage, total nominal	510'000.00	510'000.00
Déposés en garantie des propres engagements	510'000.00	510'000.00
Engagés	150'000.00	150'000.00
7. Remarques générales	Le comité a périodiquement contrôlé, pour ce qui est du domaine des assurances et des investissements, les risques. Des mesures ont été prises afin de diminuer au maximum le risque et ainsi faire que les règles de la comptabilité soient respectées.	
Utilisation des bénéfices	31.12.09	31.12.08
Gains annuels	127'821.43	135'891.42
Bénéfice reporté	976.62	5'085.20
Bilan des gains	128'798.05	140'976.62
Attribution à:		
Réserve statutaire	110'000.00	120'000.00
Réserve technique	18'000.00	20'000.00
Total des attributions	128'000.00	140'000.00
Report à l'exercice suivant	798.05	976.62
Berne, le 31 décembre 2009 Hans Rudolf Liechti		

Rapport de l'organe de révision
 à l'Assemblée ordinaire des délégués de la
 USS Assurances, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la USS Assurances, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 5 février 2010

BDO AG

Jakob Burkhard
 Auditeur responsable
 Expert-réviseur agréé

Daniel Zeller
 Expert-réviseur agréé

Budget des dépenses pour 2010

	Budget 2009	Comptes 2009	Budget 2010
Prévention des accidents	20'000.00	10'282.20	20'000.00
Expertises, homologations, cours	30'000.00	29'831.90	30'000.00
Encaissement des primes	30'000.00	20'050.75	20'000.00
Indemnités / Salaires	70'000.00	68'116.85	70'000.00
Séances et indemnités journalières	35'000.00	50'667.30	40'000.00
Assemblée des délégués	40'000.00	38'561.35	40'000.00
Imprimés, matériel de bureau, rapport annuel	40'000.00	23'475.75	30'000.00
Publicité et sponsoring	20'000.00	6'303.90	25'000.00
Impôts, taxes	60'000.00	64'591.20	40'000.00
Révision, honoraires de consultants	25'000.00	36'942.95	25'000.00
Frais d'administration divers	15'000.00	11'518.05	15'000.00
Mise en réserve pour le jubilé	0.00	40'000.00	30'000.00
	385'000.00	400'342.20	385'000.00



Vorstand / Comité



Präsident / Président

Grünenwald Jean-Paul

Rue des Oeuches 33
2842 Rossemaison

Tel. P 032 422 39 28
Tel. G 032 424 80 50
Mobile 079 441 13 73
jeanpaul.grunenwald@allianz-suisse.ch



Vize-Präsident, Finanzen / Vice-président, Finances

Meier Siegfried

Merzweg 26
4616 Kappel

Tel. P 062 216 45 62
Tel. G 062 287 66 35
Fax G 062 287 66 44
Mobile 079 415 13 38
smeier@tro-treuhand.ch



Sekretär/Protokolle, Rechtsfragen Séretaire/PV, Questions juridiques

Schwaller Martin

Laurenzenvorstadt 11
Postfach 2145
5001 Aarau

Tel. P 062 822 48 13
Tel. G 062 822 77 72
Fax G 062 822 77 71
schwaller@martin-schwaller.ch



Mitglied / Membre

Schneeberger Peter

Hofstrasse 8
6300 Zug

Tel. G 044 208 44 97
Mobile 079 331 00 74
petsch48@bluewin.ch



Mitglied / Membre

Ramelli Edy

Via Ginnasio 2
6710 Biasca

Tel. P 091 862 21 83
Mobile 079 293 50 39
erabia@bluewin.ch



Mitglied / Membre

Fardel Pierre-André

Rue du Veillard 16
1906 Charrat

Tel. P 027 746 43 25
Tel. G 027 746 10 30
Mobile 079 460 77 68
le.paradou@bluewin.ch

Geschäftsführung / Direction administrative



Geschäftsführer / Directeur administratif

Liechti Hans Rudolf
Spiezbergstrasse 24 A
3700 Spiez

Tel. P 033 654 41 60
Fax P 033 654 38 07
Mobile 079 333 30 46
hrf.liechti@hispeed.ch



Geschäftsführer Stv., Prämieninkasso / Encaissement des primes

Schmutz Rolf
Asylstrasse 14b
Postfach 294
3700 Spiez

Tel. P 033 654 71 87
Tel. G 033 672 18 20
Mobile 079 356 09 57
r-schmutz@bluwin.ch



Versicherungen / Assurances

Wälte Hansueli
Triangelstrasse 9
9100 Herisau

Tel. P 071 351 51 72
Fax P 071 352 63 51
Mobile 079 638 29 33
h.waelte@bluwin.ch



Schäden / Sinistres

Lattion Marcel
Tannbergstrasse 24a
6214 Schenkon

Tel. P 041 922 14 44
Tel. G 041 416 66 95
Fax P 041 922 14 46
Mobile 078 656 54 84
marcel@lattion.ch



Sicherheitsfragen & Prävention / Sécurité & Prévention

Blaser Ueli
Postfach 712
3550 Langnau i.E.

Tel. P 034 402 46 40
Tel. G 031 323 57 11
Fax G 031 323 06 98
Fax P 034 402 46 60
Mobile 079 309 42 27
ueli.b50@gmx.ch



Übersetzer, Archiv / Traducteur, Archives

Beucler Germain
Rue de Bonné 24
2732 Reconville

Tel. P 032 926 32 29
Mobile 079 797 33 60
pg.beucler@swissonline.ch

Revisionsstelle/Organe de contrôle

BDO AG, Hodlerstrasse 5, 3001 Bern

Aufsichtsbehörde/Autorité de surveillance

FINMA Eidg. Finanzmarktaufsicht
FINMA Autorité fédérale de surveillance marché financiers

Aktuarin/Actuaire

Ort Marianne Dr., Aktuariat, Postfach 3154, 8033 Zürich

Nicht ständige Arbeitsgruppen Groupe de travail non permanent

Revision der allgemeinen Versicherungsbedingungen
Révision des conditions générales d'assurance

Präsident / Président	Schneeberger Peter, Zug
Mitglieder / Membres	Grünenwald Jean-Paul, Rossemaison Wälte Hansueli, Herisau Lattion Marcel, Schenkon Blaser Ueli, Langnau i.E.

Ehrenmitglieder/Membres d'honneur

Gloor Hansrudolf, Veilchenweg 3, 5034 Suhr
Breitenmoser Elmar, Höheweg 18, 8834 Schindellegi
Foppa Fausto, S. Simone, 6833 Vacallo
Kunz Otto, Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève
Mäder René, Studweidstrasse 45, 3700 Spiez
Isler Hans, Gotthelfstrasse 3, 8352 Rätterschen
Hess Peter Dr., Seilerstrasse 2, 5742 Kölliken
Schneeberger Peter, Hofstrasse 8, 6300 Zug
Aebersold Claude, Hohmadstrasse 2, 3600 Thun
Häsler Willy, Campingstrasse 15, 3806 Bönigen
Mathis Walter, Sonnmattstrasse 6, 6370 Oberdorf

Organisation USS Versicherungen

